

**Rencontre entre Monsieur le député de la circonscription de Lunel
et Mesdames, Messieurs les professeurs de lycée**
vendredi 22 février 2018 – salle du conseil de la mairie de Lunel-Viel

La rencontre porte sur le vote de la réforme « pour une école de la confiance » et sa mise en œuvre dans les établissements.

Liste des participants

Député de la circonscription de Lunel

Monsieur Patrick Vignal

Professeurs représentant leur Lycée

Lattes - Lycée Champollion

Madame Françoise Sarda, professeur de Lettres modernes

Lunel - Lycée Louis Feuillade

Monsieur Amit Bellicha, professeur de Mathématiques et de Cinéma

Madame Isabelle Bonvalet, professeur de Mathématiques

Madame Patricia Daniel, professeur d'anglais

Monsieur Cyril Garcia, professeur de Mathématiques

Madame Christine Khelfaoui, professeur de SES

Lunel - Lycée Victor Hugo

Madame Magali Vincent, professeur de SVT

Montpellier - Lycée Clémenceau

Monsieur Jean Philippe, professeur de SES

Montpellier - Lycée Jules Guesde

Madame Delphine Lécureuil, professeur d'Histoire-géographie

Monsieur Gaëtan Rivet, professeur de SES

Représentant des élèves

Lunel - Lycée Louis Feuillade

Monsieur Raphaël Valette

Représentante FCPE des parents d'élèves

Lunel - Lycée Louis Feuillade

Madame Karine Lunardi

Présente en début de réunion, pour apporter son soutien aux enseignants, Madame Lunardi n'a pu rester, nous la remercions d'être venue.

Midi-Libre

Madame Wendy Noël

Les questions de Monsieur le Député ont porté sur :

- La situation et la mobilisation des établissements représentés
- L'impact de la réforme et des moyens alloués aux établissements
- Les causes de la protestation des enseignants
- L'ampleur du mouvement, réactions face à la réforme

Les enseignants et le représentant des élèves tiennent à remercier Monsieur Vignal qui a accepté cette réunion en permettant à chacun une parole libre. Les échanges ont, de ce fait, été très riches, les représentants ayant pu s'exprimer sur les conséquences de la réforme de la loi dite « pour une école de la confiance ». Ils ont fait part de leurs préoccupations à la fois de terrain et plus globales.

Par souci de clarté, ce compte rendu se présente sous la forme d'une synthèse organisée selon l'ordre des questions posées par Monsieur le Député, la parole des enseignants ayant été synthétisée pour éviter d'éventuelles redites.

Les notes ajoutées en bas de page complètent les propos échangés.

I – Présentation des établissements et rapide état des lieux



Lycée Clémenceau : le Lycée doit faire face à une baisse drastique de sa DHG (dotation horaire globale) puisque pour une baisse d'effectifs de treize élèves, ce sont cent heures qui ont été supprimées. Les enseignants se sont mobilisés en menant plusieurs actions : rétention des notes, suspension du bac blanc, réunions avec les parents, manifestation devant le lycée ...

Lycée Champollion : une trentaine d'heures perdues, des classes qui ne pourront plus être dédoublées. La mobilisation des enseignants s'est manifestée par la rétention des notes, remplacées par un 20/20 sur les bulletins (environ un quart des équipes), le report puis l'annulation du bac blanc votés à une grande majorité.



Lycée Jules Guesde : La dotation du Lycée a été augmentée, compte tenu de l'augmentation des effectifs, mais s'avère insuffisante, notamment pour financer la dimension internationale de l'établissement. Le taux d'encadrement est en diminution (nombre d'heures /nombre d'élèves). Cette année, les effectifs des classes sont déjà à 37 sur tous les niveaux. Des répercussions préoccupantes sur les heures à effectifs réduits sont à prévoir. Par exemple, un élève de 2nde cette année bénéficie de 8h en demi-groupe, l'année prochaine il n'en n'aura plus que 4,5. Les enseignants ont voté la rétention des notes remplacée par un 20/20 sur les bulletins et le report des examens blancs.

Lycée Louis Feuillade : Soixante-six heures perdues. Quatre postes supprimés. Les élèves de première et de Terminale seront regroupés pour certains enseignements, comme le cinéma. Les enseignants ont voté le report du bac blanc et la rétention des notes remplacées par un 20/20 (pour des raisons techniques, le bac blanc a dû être annulé), ils distribuent des tracts pour informer les parents et les alerter sur les effets de la réforme.

Lycée Victor Hugo : Les enseignants ne suspendent pas les notes mais une audience a été demandée au rectorat suite à la perte de moyens pour fonctionner.

II – Impact de la réforme et des moyens alloués aux établissements

La réforme se traduit par une grande inégalité de traitement entre les établissements qui ne se trouvent plus en mesure, d'offrir à chaque élève les mêmes chances de réussite et de formation. Ces inégalités se font ressentir à plusieurs niveaux.

1) Inégalités budgétaires

D'une manière générale, les établissements voient leur dotation horaire globale (DHG) baisser, avec une inégalité de traitement constaté au sein du territoire. Si tous les établissements ne se mobilisent pas, c'est parce que certains, comme le Lycée Jean Monnet à Montpellier, le Lycée Georges Pompidou à Castelnau-le-Lez ou bien encore le Lycée Jean-Jaurès à Saint-Clément de Rivière¹ n'ont pas subi de baisse notable. La répartition des moyens est opaque et ne semble pas corrélée à la variation des effectifs, comme on peut le voir avec le cas du Lycée Clémenceau de Montpellier.

Le résultat pour les établissements impactés va se faire sentir dès la rentrée prochaine, de la manière qui suit :

- Classes surchargées (jusqu'à 37 élèves par classe)
- Classes à l'hétérogénéité croissante
- Diminution des heures à effectifs réduits pour les élèves

Ces inégalités budgétaires et l'autonomie des établissements se traduisent, de fait, par des inégalités criantes dans la formation des élèves. A titre d'exemple, à l'issue de sa scolarité, un élève de Jules Guesde aura eu en 2^{nde} et en 1^{ère} 2,83h de TP de SVT par semaine contre 4,5h à Jean Monnet alors que les élèves seront tous évalués de la même façon au baccalauréat sur les capacités expérimentales.

2) Inégalités pédagogiques et territoriales

Cette réforme accentue la disparité des enseignements proposés aux élèves selon les établissements. La mutualisation des spécialités promise par la communication ministérielle est loin d'être toujours possible (certains établissements vont la pratiquer, d'autres non). Il faut en effet que les élèves puissent se déplacer d'un établissement à l'autre. Or, mettre en place des transports spécifiques est difficilement réalisable. D'autre part, les emplois du temps sont déjà d'une extrême complexité. Qu'un élève puisse suivre une spécialité sur un autre établissement nécessite une concertation préalable des établissements pour que les emplois du temps soient compatibles. C'est difficilement réalisable.

Pour ces raisons :

- Les spécialités « Art » (cinéma et arts plastiques), « numérique et sciences informatiques » proposées au Lycée Louis Feuillade ne pourront être accessibles aux élèves des établissements environnants, pour des problèmes pratiques d'horaires et de transport
- Les élèves du Lycée Louis Feuillade ne pourront pas suivre la spécialité « sciences de l'ingénieur » proposé au Lycée Victor Hugo

¹ Liste non exhaustive

Monsieur le député exprime ses regrets sur l'organisation des transports.

Un temps de la discussion est consacré à un problème de carte scolaire, spécifique à la commune de Lunel.

Il existe donc une incapacité, *a minima* d'ordre technique, à mettre en place cette réforme telle qu'elle a été présentée.

Enfin, il paraît difficile de mettre en place les ressources humaines ajustées aux vœux des élèves (variables d'une année à l'autre). Les élèves font leur choix de spécialité en juin alors que le mouvement d'affectation des professeurs est déjà enclenché. En effet, le Rectorat prépare les créations et suppressions de postes d'enseignants dès le mois de janvier alors que les élèves de seconde n'ont fait qu'un trimestre de cours et ne se projettent pas encore dans leur choix de spécialités. Il paraît donc difficile d'ajuster l'offre et la demande, d'autant plus que celle-ci est soumise à variation chaque année. Cela va se traduire, pour les professeurs, par des compléments de service dans un autre établissement ou une perte de poste avec réaffectation, parfois lointaine. Les élèves, quant à eux, ne sont pas certains d'obtenir toutes les spécialités qu'ils souhaitent pour les raisons évoquées ci-dessus mais aussi à cause de la difficulté extrême à organiser des emplois du temps compte tenu de la multiplication des combinaisons possibles. Enfin, les moyens alloués aux établissements contraignent le nombre de groupes proposés dans chaque lycée.

3) Inégalités de formation, d'évaluation et de traitement post-bac du dossier des élèves

Les enseignants soulignent leur inquiétude quant à la **qualité de l'enseignement** qui va être dispensé, aucune formation n'étant proposée aux enseignants concernant les nouvelles matières qu'ils vont devoir enseigner dès la rentrée, par exemple « sciences numériques et technologie » en classe de seconde. Les établissements devront donc compter sur l'investissement personnel des enseignants et non plus sur leur diplôme universitaire qui garantissait leur niveau de compétences.

Le baccalauréat devient, dans sa nouvelle formule, un facteur de discrimination sociale. Avec ses 40% de contrôle continu, une **disparité de reconnaissance du diplôme** va être instaurée. Or, le baccalauréat actuel, contrairement, aux discours véhiculés, est un facteur de promotion sociale². Il est le même pour tous.

² https://www.francetvinfo.fr/societe/education/inegalites-sociales-le-diplome-principal-facteur-d-evolution-sociale-selon-une-etude-de-france-strategie_2836421.html

« D'après France Stratégie, l'origine sociale a une influence importante en France sur la réussite scolaire des individus. Or, la principale possibilité de progression sociale réside dans l'obtention de diplômes. Le baccalauréat est la première condition. Puis, plus les études sont longues, plus les revenus des diplômés sont élevés. Ce constat, déjà fait depuis plusieurs années, est pour la première fois prouvé par des outils statistiques. Selon l'étude, le système d'ascenseur social par l'éducation fonctionne pour une partie des enfants d'ouvriers presque uniquement grâce au diplôme. S'ils ont le bac, ils peuvent avoir des revenus plus élevés que leurs parents mais ils continuent d'avoir plus de difficultés que les autres pour obtenir un diplôme. »

Enfin, depuis que Parcoursup a remplacé APB, la sélection a été introduite partout, y compris pour l'accès aux universités. Cela pose le problème des algorithmes de sélection des établissements du supérieur qui rendent les **critères de sélection des dossiers opaques**. L'origine territoriale – et sociale – du candidat peut être discriminante. Le baccalauréat qu'un lycéen aura obtenu avec mention dans une zone sensible aura-t-il la même valeur que celui obtenu dans un grand lycée parisien³ ?

³ <https://www.facebook.com/watch/?v=365409477589613>

Extrait de l'interview d'Omar Sy sur Canal +, émission « Clique Dimanche » du 23 janvier 2019 : « Si tu veux à Trappes, j'étais très bon, un des meilleurs de la classe, les meilleures notes, des félicitations partout. Je captais tout très vite : il n'y avait plus de problème. L'école n'était pas un souci. Et quand j'arrive dans le lycée, qui change un peu de classe sociale, on monte d'un étage, j'arrive là-bas peinard parce que – pour moi – je suis un génie. J'arrive là-bas, je suis moyen mon pote, je n'ai rien d'un génie ! Tout ce qu'on m'a appris, ce sont des trucs pour les nuls. [...] Tu te rends compte qu'un bon élève à Trappes est un élève moyen dans la vérité. »

III - Les causes de la protestation des enseignants : logique budgétaire et idéologie inégalitaire

1) Historique de la mise en place de la réforme

Les éléments concrets affectant les lycées sont arrivés très tardivement. Les enveloppes allouées aux établissements ont été connues début janvier et les programmes arrivent au compte-gouttes, certains n'étant toujours pas parus à cette date.

Les grilles horaires par matière, en revanche, ont été connues assez tôt, bien avant la parution des programmes. Elles ne permettent pas de connaître la part flottante, c'est-à-dire l'enveloppe qui instaure une autonomie des établissements (ou leur mise en concurrence puisqu'ils n'ont pas tous la même enveloppe).

La réforme a donc été pensée en prenant pour point de départ les grilles horaires (le budget) et non les programmes (la pédagogie).

Le retard est important puisque les programmes arrivent très (trop) tard dans l'année. Cette précipitation affecte les élèves de seconde actuels qui vont, par exemple, en mathématiques, devoir assimiler un programme de première qui s'appuie sur un programme de seconde qu'ils n'auront pas suivi. Les élèves passeront leurs premières épreuves du baccalauréat à la fin du premier trimestre de la classe de Première mais la nature de ces épreuves n'est à ce jour toujours pas connue. Comment faire dans ces conditions pour les préparer valablement à l'examen ?

Ces élèves de seconde sont sacrifiés pour que le baccalauréat réformé ait lieu en 2021, avant la fin du quinquennat.

2) Le résultat ? une formation tronquée, des enseignements artistiques et plus largement optionnels menacés, l'instabilité des cohortes, des choix prématurés pour les élèves

Formation tronquée

Au niveau de la formation des élèves, les déséquilibres de formation sont inquiétants. Si l'on prend des anciennes séries S, elles offraient une triade complémentaire : SVT – physique-chimie et maths. Avec la réforme, le lycéen devra choisir deux spécialités en fin de première et donc en perdre une.

Cette troncature révolte les parents qui ne comprennent pas la logique de la réforme dans le parcours de leur enfant qui sera donc déséquilibré. Aujourd'hui, un élève se spécialise en Terminale en gardant toutes ses disciplines et en renforçant une. Dans le nouveau lycée, il se spécialisera donc en abandonnant une spécialité (donc une discipline), ce qui réduira l'éventail de ses choix dans le Supérieur.

Dans le cas d'hésitation entre plusieurs orientations, le choix s'avère difficile, prématuré et définitif.

Le cas des enseignements artistiques

Les enseignements artistiques vont être choisis, pour de nombreux élèves, comme troisième spécialité, et seront donc probablement abandonnés en Terminale.

La réforme signe donc la fin, à court terme, des enseignements artistiques : la spécialité risque d'être abandonnée en Terminale, et l'option ne représentera plus que 1% des résultats du baccalauréat. On sait pourtant l'importance de ces enseignements artistiques pour lutter contre le décrochage scolaire, prévenir la violence, construire des vocations. La même problématique se pose pour l'ensemble des enseignements optionnels (langues anciennes, LV3...) qui risquent de disparaître.

De plus, ces options, comme les heures de dédoublement et l'accompagnement personnalisé, sont prises sur les heures de marge ce qui amène de grandes disparités entre les établissements. Les enseignements de cinéma de Louis Feuillade (une des plus anciennes sections cinéma de France) subissent par exemple une réduction horaire de 25 %, avec le regroupement des élèves de première et de terminale, alors que ce n'est pas le cas à Monnet. L'option théâtre du Lycée Victor Hugo est aussi menacée : l'option reste ouverte mais les interventions de professionnels ne sont plus entièrement financées.

Les futurs lycéens ne trouveront pas la même richesse culturelle après la réforme.

Instabilités des cohortes

Du côté des enseignants, l'abandon de la troisième spécialité va les mettre en concurrence et pose un problème pédagogique : comment les élèves vont-ils pouvoir s'investir sur une spécialité alors qu'ils vont devoir l'abandonner ? Ils devraient pouvoir garder leurs trois spécialités et en renforcer au moins une.

Enfin, les inégalités vont s'accroître car le choix des spécialités sera celui des parents, avec deux conséquences :

- Les mieux renseignés feront les bons choix⁴.
- Les enseignants vont se retrouver avec des classes très hétérogènes

Choix prématurés

Le gros problème est qu'à 15/16 ans, les élèves seront considérés comme des étudiants, capables de faire des choix qui engagent leur avenir, devant s'adapter à un emploi du temps avec de nombreuses « heures de trou », capables de suivre le rythme d'un système de partiels dont on sait qu'il est responsable, en grande partie, de l'échec des étudiants en première année d'université.

Intervention du représentant des élèves : les élèves sont perdus par cette réforme qui ne donne pas envie aux jeunes d'exercer un des métiers de l'éducation.

⁴ <https://www.lavanguardia.fr/reforme-bac-plus-dinegalites-mieux-selectionner/>

D'autre part, le choix d'éclater les filières, et de passer par une sélection de module, va permettre aux facultés, de fixer leurs attendus en fonction de ces « spécialités ». Ce qui revient in-fine à faire du lycée, le lieu du tri entre les élèves.

3) Problème idéologique, le contenu des programmes

Communication mensongère du ministère dénoncée sur plusieurs points

Le baccalauréat est beaucoup plus simple -> **faux** : beaucoup plus complexe pour les établissements qui devront mettre en œuvre des épreuves communes qui désorganiseront leur fonctionnement.

Il présentera moins de stress pour les élèves -> **faux**, ils passent de 12 - 13 épreuves à plus de 20 épreuves

Il permettra d'assurer une meilleure assimilation des apprentissages par un contrôle régulier des connaissances -> **faux**, le bachotage sera permanent avec l'instauration d'un système de partiels comme à l'université, beaucoup trop précoce. Le calendrier du contrôle continu dessine donc une scolarité phagocytée par l'évaluation permanente, au détriment du temps de formation et limitera la liberté et la diversité pédagogiques nécessaires à la réussite des élèves.

Contenu des programmes

On ne peut que faire le constat de la montée des actes antisémites et, dans le même temps, l'enseignement des humanités qui inculquent les valeurs de fraternité, de tolérance, de compréhension de l'altérité est raboté. Cette lente disparition des humanités est bien maladroitement cachée par l'agitation suscitée par la présence de symboles républicains ou patriotiques dans les classes.

Le contenu de certains programmes reflèterait même, selon certains enseignants, une idéologie inquiétante. Pour ne donner que deux exemples :

- Le programme d'histoire-géographie des bacs professionnels, déjà allégé de toute la partie concernant les grands mouvements populaires depuis la réforme de 2014, se trouve encore considérablement réduit.
- Le programme d'économie a été réduit à de la micro-économie, le rôle de l'État comme régulateur de l'économie n'est plus abordé, on réduit l'économie à des techniques de marketing et de communication.

Mais, d'autres programmes sont au contraire très ambitieux en terme de niveau, très lourds et difficilement réalisables dans le temps imparti. Certains sont d'un tel niveau d'exigence qu'ils risquent de laisser de côté un nombre important d'élèves. Les mathématiques en première, par exemple, sont conçues pour des profils de série scientifique, alors qu'elles devraient être accessibles aux autres profils dans la mesure où bien des formations supérieures y font appel.

IV – Les réactions et mouvements suscités par la réforme

Position des instances scientifiques

- Le **Conseil supérieur de l'Éducation** a rejeté tous les programmes, sauf celui de Physique-Chimie⁵.
- Le Conseil supérieur des programmes a connu une vague de démission, les débats autour des nouveaux programmes ne pouvant avoir lieu⁶.

Position des personnels de direction

- Le **principal syndicat des proviseurs**, le SNPDEN, a voté contre la réforme⁷.

Position des fédérations de parents d'élèves

- La **FCPE** dénonce la précipitation de la mise en œuvre de la réforme, la parution des textes réglementaires avant la fin des concertations, la visée utilitariste des nouveaux programmes des filières professionnelles.⁸ Elle demande une pause.

Position des personnels enseignants

- Tous les **syndicats enseignants**, sauf un, ont rejeté la réforme, dans une belle unité. Le SNES appelle à :
 - o Retenir les notes
 - o Démissionner du rôle de professeur principal
 - o Refuser tout ce qui n'est pas règlementaire (notamment les bacs blancs)
- Les enseignants se mobilisent et se concertent au niveau national grâce aux réseaux sociaux. « La chaîne des bahuts » donne une idée de la mobilisation.

Les enseignants, y compris ceux qui sont habituellement peu engagés dans les mouvements sont hors d'eux, notamment en ayant appris ce qui s'est passé au Lycée Philippe Lamour, où

⁵ <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/12/19122018Article636807977848452510.aspx>

Le Conseil supérieur de l'éducation étudie pendant deux journées, les 18 et 19 décembre, pas moins de 39 textes correspondant aux nouveaux programmes du lycée général et du lycée technologique. La première journée n'a statué que sur 15 textes. Tous les programmes, à l'exception de celui de physique-chimie, ont été repoussés par le CSE.

⁶ https://www.lemonde.fr/education/article/2018/10/02/nouvelle-demission-au-conseil-superieur-des-programmes_5363459_1473685.html

Marie-Aleth Grard, vice-présidente d'ATD Quart Monde, est la seconde membre du CSP à démissionner depuis le changement de présidence de cette instance. Au sein du conseil, certains regrettent que cette instance soit dépossédée de son objet : débattre des programmes scolaires.

⁷ <http://snupden-fsu.fr/index.php/2019/02/14/la-loi-sur-l-ecole-de-la-confiance-pour-masquer-un-renforcement-des-inegalites-et-de-la-selection/>

L'article 1 de la loi mensongèrement intitulée «**Loi pour une école de la confiance**» constitue à lui seul le symbole de la défiance de l'actuel Gouvernement à l'encontre de ses personnels. Au lieu d'engager de véritables échanges constructifs avec les personnels et leurs organisations représentatives, au lieu de maintenir et renforcer les pouvoirs et missions des instances partiaires, le Gouvernement instaure un article de loi qui peut amener à restreindre la liberté d'expression des personnels de l'Éducation Nationale.

⁸ <https://www.fcpe.asso.fr/actualite/tout-est-mis-en-oeuvre-pour-reintroduire-un-tri-social>
http://j6z5.mjt.lu/nl2/j6z5/l6w6l.html?m=AMoAAC3_TC0AAAbXNHaoAAACU0EkAAAAAkXkAABx7AAjn0ABcZXkuhkA0bIDwQuiWrkCCK_VZygAlcqk&b=68e76981&e=53aac7a7&x=e6M9k7a1YHQIoU4HxffsRA1C8NTVWquaeaSbb1NYzKc

les personnels – et les élèves- ont fait l’objet de pressions indignes d’un état démocratique⁹. Ils sont en colère face à des réformes issues de technocrates n’ayant aucune expérience de terrain, se sentent dévalorisés par leur condition salariale. Pourquoi la deuxième heure supplémentaire imposée serait-elle plafonnée au cinquième échelon ? Qu’est-ce qui justifie ce plafond ?

Les personnels ont déjà fait grève contre cette réforme sans résultat, ils ont bien compris qu’une autre forme de protestation devait être inventée. Ils se heurtent, malgré des formes de protestation innovantes, à une absence de relais de la part des médias, qui toutefois commencent, enfin, à s’intéresser au problème.

Le drame du collège Victor Hugo de Sète semble avoir été étouffé. La presse en parle peu et ne dit rien de la détresse qui a poussé l’enseignant à vouloir s’immoler.

Conclusion

Au-delà des questions liées aux territoires et aux établissements, cette réforme est d’une extrême violence car elle est systémique.

Elle impacte à la fois :

- Les programmes
- Le système d’évaluation et d’orientation
- L’organisation des établissements

sans qu’aucune évaluation des précédents programmes et réforme n’ait été établie¹⁰. Le principal souci n’est pas pédagogique mais budgétaire (suppression de 2650 postes dans le second degré à la rentrée prochaine). Elle suit une logique, que certains enseignants n’hésitent pas à qualifier de libérale, dont l’éducation devrait être préservée.

Elle va fonctionner pour établissements privés qui seront en droit d’établir une sélection et qui pourront proposer une offre de formation plus large.

Les enseignants ne vont plus former des générations pensantes mais participer à accroître les inégalités. Le lycée qui devrait être un lieu de culture et d’apprentissage bienveillant, va achever de se transformer en centre de tri où l’évaluation remplacera la formation et sera le creuset de la violence à venir.

⁹ <http://www.lagazettedenimes.fr/37325/lycee-philippe-lamour-les-profs-refusent-le-bac-blanc-linspecteur-dacademie-distribue-les-sujets.html?fbclid=IwAR2E3Ep-9caHjgOy4iH9VQMslIaq0I7EUchkXv7WNHoXcXFcWBKVfQJ1pl>

« Prévenu depuis la semaine dernière du refus des enseignants d’organiser le bac blanc pour protester contre la réforme Blanquer, l’inspecteur d’académie est venu en personne ce matin au lycée Philippe-Lamour distribuer les sujets aux élèves pour maintenir l’épreuve. Mais sans succès. »

¹⁰ Les enquêtes PISA portent sur les enfants de 15 ans, la plupart d’entre eux sont en seconde, soit au début du cycle du lycée.

Monsieur le député a insisté au cours des échanges sur son attachement au travail des enseignants, sa conviction sur l'importance de préserver le lien humain, et de former les esprits de la jeunesse parce qu'elle porte notre avenir.

Il a proposé de communiquer ce compte rendu aux élus locaux, à ses collègues parlementaires, à Madame la Rectrice et, *in fine*, au cabinet du Ministre.

Les enseignants renouvellent leur remerciement pour avoir été reçus et avoir pu échanger avec Monsieur le Député qui leur a consacré plus de deux heures.